

Procès-verbal du Conseil d'administration

**du service départemental-métropolitain
d'incendie et de secours**

18 mars 2022

Réunion du conseil d'administration du SDMIS du 18 mars 2022

Membres présents : (par ordre alphabétique)

Avec voix délibérative :

- Monsieur Jean-Jacques BRUN
- Monsieur Pascal CHARMOT
- Madame Christiane CHARNAY
- Madame Blandine COLLIN
- Monsieur Gilbert Luc DEVINAZ
- Monsieur Christophe GIRARD
- Madame Claude GOY
- Monsieur Christophe GUILLOTEAU
- Madame Zémorda KHELIFI
- Monsieur Pierre MARMONIER
- Madame Véronique SARSELLI
- Monsieur Patrice VERCHÈRE
- Madame Sonia ZDOROVITZOFF

Procurat(s):

- Monsieur Mohamed CHIHI, donne procuration à madame Sonia ZDOROVITZOFF
- Monsieur Jean-Charles KOHLHAAS, donne procuration à madame Zémorda KHELIFI

Membres de droit avec voix consultative :

- Contrôleur général Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain
- Médecin colonelle Naïma BALADI, médecin-chef
- Lieutenant-colonel Patrick ROBERJOT, président de l'UDMSP
- Lieutenant 1ère classe Adrien LEBEAU
- Lieutenant Jonathan LONOCE

Service Départemental et Métropolitain d'Incendie et de Secours

Conseil d'administration

Vendredi 18 mars 2022

Ordre du jour

	Page
R/22 – 03/01 Plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du SDNIS pour la période 2022-2024	8
R/22 – 03/02 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration.....	19
R/22 – 03/03 Elections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) – collège C (SPPNO) et collège E (PATS) : modalités d'application du vote électronique par internet	20
R/22 – 03/04 Elections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) – collège C (SPPNO) et collège E (PATS) : désignation des 2 maires et 2 présidents d'EPCI appelés à siéger à la commission de recensement des résultats	21
R/22 – 03/05 Organisation d'un concours interne de sergent de sapeurs-pompiers professionnels au titre de l'année 2023	23
R/22 – 03/06 Budget principal du SDNIS – reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021	24
R/22 – 03/07 Budget principal du SDNIS - budget primitif pour l'exercice 2022	25

*(La séance est ouverte à 15 heures sous la présidence de
Mme KHELIFI.)*

Monsieur GUILLOTEAU.- Bienvenue au conseil départemental, dans la salle des délibérations. Bonne séance à tous.

Madame KHELIFI.- Merci de votre accueil, monsieur le président. C'est un plaisir de tenir notre conseil d'administration dans cette salle des délibérations, les grands salons étant utilisés pour une autre manifestation. Merci de nous l'avoir mise à disposition.

Chers collègues, mesdames, messieurs, nous avons atteint le quorum, nous pouvons commencer notre réunion.

Je tiens à excuser M. le Préfet délégué pour la défense et la sécurité, retenu par une réunion à Paris.

Avant d'aborder les points inscrits à notre ordre du jour, je souhaiterais que nous puissions nous arrêter quelques instants sur deux sujets d'actualité pour le SDMIS : le désengagement progressif du dispositif Covid-19 et notre participation aux actions de solidarité en faveur de l'Ukraine. Ces deux points font l'objet d'une communication spécifique qui vous a été remise sur table. Pouvez-vous nous apporter des précisions relatives au Covid-19, monsieur le contrôleur général ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Merci, madame la présidente.

S'agissant tout d'abord du bilan de l'action du SDMIS dans la lutte contre le Covid-19, je rappelle que nous avons été amenés, depuis le début de l'épidémie, à transporter près de 300 personnes qui avaient le Covid-19 et qu'un autre service n'avait la capacité de transporter dans des lieux de protection. Il y en avait un à Belleville-sur-Saône. Ce sont particulièrement les sapeurs-pompiers de Tassin-la-Demi-Lune qui étaient chargés en premier lieu de les transporter.

Nous avons également fait près de 60 000 tests à l'aéroport international de Lyon Saint-Exupéry, c'est la seule opération qui n'est pas encore terminée puisque le Préfet du Rhône vient de prolonger l'opération de contrôle jusqu'à fin juin. Il peut y avoir, au niveau mondial, des pays qui redeviennent « rouge ». Ce dispositif est donc encore maintenu dans un format plus réduit.

La vaccination est aujourd'hui terminée pour le SDMIS avec 579 149 personnes vaccinées depuis avril 2021. près 20 % des vaccinations du département du Rhône et de la métropole de Lyon ont été réalisées par le SDMIS : C'est une action extrêmement importante.

Nous avons géré deux grands centres de vaccination : le Groupama Stadium sur la métropole de Lyon et Arnas sur le département du Rhône, et quelques centres éphémères.

Je remercie fortement les 3 000 acteurs qui ont participé à cette action, dont à peu près la moitié sont des personnels du SDMIS. Le SDMIS a pu répondre avec efficacité à la demande des autorités.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie.

Effectivement, c'est l'occasion de remercier à nouveau toutes les personnes qui se sont engagées dans cette crise sanitaire qui a commencé voici tout juste deux ans. Je remercie encore très chaleureusement et très sincèrement les 3 000 personnes qui se sont engagées dans la lutte contre l'épidémie.

Le plus dur de cette crise sans précédent, qui a mobilisé les équipes avec intensité, semble désormais derrière nous, en tout cas nous l'espérons. Tout en restant prudents, nous pouvons désormais reprendre le cours normal de notre activité quotidienne qui reste très soutenue.

Le deuxième sujet sur lequel je souhaitais qu'une information vous soit apportée, chers membres du conseil d'administration, ce sont les actions du SDMIS dans le cadre de la solidarité avec l'Ukraine. Je rappelle que le SDMIS ne peut participer à ce type de coopération internationale que pour le compte de l'Etat ou de collectivités territoriales, ou bien encore dans le cadre de partenariats avec des associations.

Les actions auxquelles a participé le SDMIS ces derniers jours sont de deux types.

La première s'illustre à travers des missions d'appui du SDMIS pour le compte des collectivités territoriales. Ces missions ont été formalisées ces derniers jours sous forme de deux actions : la première a été la participation du SDMIS à une mission logistique de collecte de dons, à la demande de la métropole de Lyon et de la ville de Lyon, dans les mairies d'arrondissement de la ville de Lyon, depuis le mercredi 2 mars dernier. Cette collecte est

prévue de façon hebdomadaire, elle a été réalisée les 2 et 9 mars, après colisage par les mairies d'arrondissement. Ce sont des dons entreposés avec l'appui du SDMIS sur la plateforme logistique du SDMIS du site état-major de Saint-Priest, et un acheminement par un transporteur privé jusqu'en Pologne, dans la ville de Lodz.

La deuxième action concernant ces missions d'appui pour le compte des collectivités territoriales est l'appui technique, à la demande de la métropole de Lyon et de la ville de Lyon, pour le don et l'acheminement, à Lodz, en Pologne, de 3 VSAV équipés de produits et de médicaments destinés au secours d'urgence, ainsi que de 34 casques réformés. Un détachement du SDMIS est parti du site état-major de Saint-Priest ce mardi 15 mars matin très tôt, – nous y étions !

Deuxième type d'action, une mission d'appui du SDMIS dans le cadre de son partenariat avec le CASC (comité d'animation sociale et culturelle) du SDMIS, via sa section humanitaire, « CASC Appui » pour le compte de l'ONG Médecins sans Frontières (MSF) en Moldavie. Le départ a eu lieu vendredi 11 mars dernier. La mission a consisté à récupérer à la frontière de la Moldavie et de l'Ukraine des blessés de guerre civils afin d'assurer les premiers soins et de les acheminer vers les centres de soins moldaves ou de MSF en Moldavie. Dans le cadre de son partenariat, le SDMIS a apporté son appui technique à cette mission notamment par le prêt de 2 VSAV et d'un véhicule logistique.

Je souhaite très sincèrement remercier toutes les personnes qui se sont mobilisées sur ces actions. La situation de souffrance du peuple ukrainien ne peut nous laisser

indifférents, beaucoup de collectivités – dont certaines que vous dirigez- se sont mobilisées afin d'afficher un attachement à la paix sur notre continent européen et la solidarité avec les ukrainiens. Des actions de solidarité envers le peuple ukrainien se multiplient : les citoyens, les associations, les collectivités, une mobilisation incroyable et forte depuis le 24 février dernier.

Voilà ce que je pouvais dire pour ces actions. Vous pouvez ajouter quelques éléments, si vous le voulez bien, monsieur le contrôleur général ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Merci, madame la présidente.

Il s'agit des trois premières opérations. Je vais évoquer deux opérations supplémentaires, réalisées à la demande de l'Etat et qui se sont déroulées entre le moment où nous avons bouclé le document -hier !- et aujourd'hui.

La première a consisté à regrouper, toujours dans le cadre d'un appui logistique, l'ensemble des dons des 12 SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, sur la base de Saint-Priest, puis à les transporter sur une zone technique de l'aéroport Charles-de-Gaulle à Paris. Le transfert de cette dotation en Ukraine se fera par la route, via la Roumanie, par le gouvernement français qui rassemble l'ensemble des moyens collectés sur le territoire national. Le détachement conduit par le SDMIS est arrivé à Paris ce matin.

La deuxième opération pilotée par le Préfet du département du Rhône consiste à gérer l'accueil des déplacés ukrainiens et leur répartition sur les 12 départements de la

zone de défense et sécurité Sud-Est. Pour cela, un centre d'accueil, d'enregistrement et de répartition a été mis en place et devrait démarrer probablement ce soir ou demain. Les gens ne vont pas rester sur Lyon, ils seront dispatchés sur les 12 départements de la région. Dans un premier temps, ce centre devrait être le gymnase Vivier-Merle avec probablement une évolution de site plus tard. L'idée est que le SDMIS, chargé du commandement et de l'organisation, puisse gérer à leur arrivée sur ce site l'enregistrement des personnes qui arrivent, avec la Croix-Rouge : les gens restent pendant 24 heures et sont répartis en fonction des décisions prises par le Préfet de zone.

Je reviens quelques instants sur la livraison des VSAV et des matériels à Lodz, en Pologne : les retours que nous avons eus témoignent d'une émotion incroyable. En effet, les contacts sur place sont touchés de savoir qu'on pense à eux et qu'on ne les oublie pas.

Madame KHELIFI.- Effectivement, il y a eu beaucoup d'émotion à travers ce qu'ont pu réaliser ces sapeurs-pompiers et ces PATS, ainsi qu'à leur départ mardi matin avec Mme ZDOROVITZOFF, ici présente, qui est également adjointe à la mairie de Lyon, en charge des solidarités internationales, membre de notre conseil d'administration. En tout cas, une fierté chez ces personnes se dégageait de s'être portées volontaires.

Le contrôleur général nous a indiqué que, dans les heures qui ont suivi l'appel à bénévoles pour se rendre à Lodz, 230 personnes se sont manifestées et, au final, 14 personnes sont parties mardi matin. Il y a eu un fort élan pour participer à cette action de solidarité.

Merci à ceux qui ont pu le faire de près ou de loin.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le sujet ?

Madame CHARNAY.- Bravo !

Madame SARSELLI.- Bravo et merci !

Contrôleur général DELAIGUE.- Merci aussi à tout le conseil d'administration parce qu'une unanimité technique et politique, c'est important.

Ce qui m'a le plus impressionné, c'est lorsque j'ai passé le message vendredi soir, deux heures après, 230 personnes avaient effacé une semaine sur leur agenda pour partir ! Parmi les candidats, beaucoup de sapeurs-pompiers volontaires, des sapeurs-pompiers professionnels, des cadres, un sapeur-pompier volontaire transporteur routier qui va souvent en Pologne, un transporteur international à la retraite. C'est très impressionnant.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le contrôleur général.

Ces deux points ayant été abordés, je vous propose maintenant d'examiner l'ordre du jour.

R/22 – 03/01 Plan d'actions en faveur de l'égalité femmes-hommes au sein du SDMIS pour la période 2022-2024

Madame KHELIFI.- Le 4 février dernier, le premier rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au SDMIS au 1^{er} janvier 2021 vous a été présenté, dressant l'état des lieux de la

représentativité des femmes au SDMIS, que nous nous devons de consolider.

Ce rapport avait aussi comme objectif, je vous le rappelle, de marquer une première étape dans la diffusion d'une culture commune de l'égalité entre les femmes et les hommes, et dans la lutte contre les discriminations et les inégalités au sein de notre établissement public.

Ce sujet, qui me tient particulièrement à cœur, vous le savez, me paraît stratégique et structurant pour le SDMIS.

Il convient, en effet, de mettre en œuvre une politique volontariste visant notamment à renforcer la mixité du métier de sapeur-pompier – on l'a vu, 4 % « seulement » de femmes sapeurs-pompiers, et tout une série de chiffres qui illustrent le manque de mixité – et, plus largement, à susciter les vocations et à attirer les compétences des femmes chez les sapeurs-pompiers.

Aussi, j'ai souhaité qu'un plan d'actions, réunissant l'ensemble des actions engagées et celles à initier, soit adopté pour la période 2022-2024, afin de conforter et mettre en œuvre notre ambition de relever cet enjeu sociétal au sein de notre établissement public.

Ce plan d'actions présenté aujourd'hui a été construit dans une démarche concertée, avec le concours des agents et des partenaires sociaux, notamment par l'intermédiaire d'un questionnaire adressé à l'ensemble des personnels féminins du SDMIS et d'entretiens menés auprès d'un panel de femmes et d'hommes au sein des casernes.

Cette démarche a permis d'identifier les actions à mener s'articulant autour des mesures suivantes :

- Des mesures générales :

- la communication et la lutte contre les stéréotypes : les stéréotypes contribuent insidieusement aux discriminations, qui peuvent aboutir à une inégalité entre les femmes et les hommes. La prise de conscience de ces préjugés culturels permettra d'améliorer l'intégration des femmes mais aussi leur évolution de carrière ;

- le recrutement, l'accueil et l'intégration : les processus d'accueil et de recrutement des femmes sont déterminants car ils conditionnent leur intégration future et facilitent leur adaptation ;

- la politique de formation : le développement de la culture de l'égalité au SDMIS nécessite un accompagnement de toutes celles et tous ceux qui le composent. La formation professionnelle est un levier puissant pour aller vers l'égalité entre les femmes et les hommes ;

- les conditions matérielles d'accueil et d'exercice des missions : la capacité à accueillir les femmes dans de bonnes conditions constitue un enjeu déterminant dans leur intégration et la pérennisation de leur engagement.

De même, la mise à disposition d'équipements plus ergonomiques favorise la santé au travail tant pour les femmes que pour les hommes, elle favorise également l'efficacité et la sécurité ;

- la prise en compte de la maternité et de la parentalité : la féminisation progressive du corps de sapeurs-

pompiers nécessite que nos dispositifs liés à la maternité et à la parentalité soient clarifiés.

S'agissant de la prise en compte de la maternité, je tiens à vous informer que j'ai souhaité – sans attendre ce vote du plan d'actions – que l'action n° 22 visant à « mettre en place un accompagnement individualisé des femmes sapeurs-pompiers professionnels non-officiers tout au long de leur maternité » soit traitée en priorité et en partenariat avec les organisations syndicales. J'en profite pour les remercier pour leur contribution active au cours de ces dernières semaines lors des différentes réunions de travail sur le sujet.

Les services du SDMIS, que je remercie également pour leur efficacité, ont d'ores et déjà formulé un certain nombre de préconisations qui pourront être mises en œuvre rapidement. Cette action a d'ailleurs recueilli un avis favorable du CT et du CHSCT hier.

- Des mesures complémentaires au regard de chaque statut : sapeurs-pompiers professionnels, sapeurs-pompiers volontaires, personnels administratifs, techniques et spécialisés.

- Des dispositifs complémentaires : il s'agit de mettre en œuvre dans la période triennale des dispositifs permettant d'une part de structurer, piloter et veiller à l'égalité femmes-hommes, et d'autre part de prévenir et lutter contre les agissements sexistes et le harcèlement sexuel.

Le SDMIS se doit de faire évoluer les mentalités et de garantir à ses personnels la mise en œuvre de toute mesure nécessaire à la prévention, au traitement et à la lutte

contre les actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexiste en son sein.

Un état d'avancement des différentes actions du plan sera inclus chaque année au rapport de situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes au SDMIS, présenté avant le rapport d'orientations budgétaires au mois de janvier.

Voilà ce que je pouvais vous dire sur ce plan qui a été présenté aux instances du SDMIS et a recueilli un avis favorable du CCDSPV le 16 mars ainsi qu'un avis favorable du CT et du CHSCT hier.

Monsieur le contrôleur général, souhaitez-vous ajouter quelque chose ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Vous avez pratiquement tout dit madame la Présidente !

Je tiens à remercier Maud MASSARDIER-BELLEVRAS qui a piloté le dossier depuis deux ans et qui, dans la dernière ligne droite, me l'a confié.

Il a reçu un avis favorable à l'unanimité hier et avant-hier dans tous les organismes paritaires, et même avec les félicitations du jury – ce qui n'arrive pas tous les jours.

C'est un très beau dossier. Il sera mis en œuvre au sein du SDMIS par la colonelle Laetitia DIDIER, qui pilotera ce dossier de façon à ce que, durant les trois ans à venir, on soit particulièrement actif sur les 44 actions.

Chaque année, au moment de la présentation du rapport d'orientations budgétaires, il y aura, dans le bilan annuel, l'état d'avancement de la mise en œuvre de ce plan qui est très structurant pour le service.

Il me reste à remercier tous ceux qui ont œuvré pour qu'on arrive à ce résultat, et à l'avis favorable de tous.

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur le contrôleur général. On aura également un avis favorable, je l'espère, du conseil d'administration.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur le rapport ?

Madame COLLIN.- Bonjour à tous.

Je relisais ce rapport hier et une phrase m'a traversé l'esprit, celle de Neil ARMSTRONG au moment où il est arrivé sur la lune : « C'est un petit pas pour l'homme, c'est un bond de géant pour l'humanité. »

La comparaison est un peu éloignée mais je trouvais que ce rapport était un petit pas pour les femmes et un bond de géant pour les sapeurs-pompiers. Evidemment, ce n'est peut-être pas un si petit pas que cela pour les femmes.

Je voulais aussi m'associer à vous pour remercier Zémorda KHELIFI qui a porté ce dossier depuis le début, Bertrand ARTIGNY qui, en tant que président du CT et du CHSCT a énormément contribué, Maud MASSARDIER-BELLEVRAS, le colonel Alain COLLOT, Géraldine ACHARD et leurs services. Je sais qu'une petite équipe a bien travaillé sur le sujet. Je souligne que les organisations syndicales ont toutes validé ce rapport, cela montre la force de ce type de projet.

Après un audit au départ, il a été fait un bilan très intéressant et sont ressorties 44 mesures concrètes, c'est le résultat de presque deux ans de travail à saluer.

Trois mesures m'ont particulièrement marquée. La première concerne la formation qui est un levier puissant de l'égalité femmes-hommes. Je trouvais particulièrement intéressant qu'il ait été mis en valeur à ce point, surtout la sensibilisation des JSP qui, pour moi, sont porteurs de notre avenir. Le fait de les intégrer dans cette dynamique est crucial. C'est très bien.

A côté, des mesures beaucoup plus pratiques parce que les femmes et les hommes ont des différences morphologiques, et prendre en compte les conditions d'hygiène comme vous avez prévu de le faire lors des interventions longues, on commence à rentrer dans le concret. Déjà ce travail commence à porter ses fruits, je tenais à le souligner.

Evidemment, on ne peut pas ne pas évoquer la maternité qui est une spécificité et l'accompagnement des femmes sapeurs-pompiers volontaires et professionnelles me paraît très important, mais aussi le fait que l'on parle de parentalité. Les femmes portent les bébés mais ce sont des hommes et des femmes qui sont ensuite parents, et le fait d'insister sur cette notion de parentalité me paraissait très important. Je remercie pour ce travail fait et l'accompagnement de cette parentalité de façon aussi spécifique.

Pour finir, une phrase de Françoise MABILLE, première femme sapeur-pompier volontaire de France en 1974, devenue sapeur-pompier professionnel 21 ans plus tard, qui a dit que « quand on entre chez les sapeurs-pompiers, une femme doit être bien aidée par l'entourage parce que ce métier est dur ».

Le SDMIS, par ce plan d'actions volontariste, pose le cadre permettant de structurer, piloter et veiller à l'égalité entre les femmes et les hommes. Je suis particulièrement fière aujourd'hui que ce rapport vous soit présenté et ravie qu'il soit voté. Je vous remercie encore tous, équipes, contrôleur général, colonel, services, Zémorda KHELIFI et Bertrand ARTIGNY pour ce rapport.

Madame KHELIFI.- Merci beaucoup pour cette intervention.

Monsieur GIRARD.- Lors du dernier conseil d'administration du SDMIS, nous avons eu une présentation de cette démarche égalité femmes-hommes. Je m'étais fait la réflexion que nous avons principalement vu des chiffres, c'est toujours instructif mais cela laisse peu de place aux aspects qualitatifs. Or, cette démarche porte avant tout sur une dimension humaine et de respect, et les chiffres n'en rendent pas le mieux compte.

Si on aborde le sujet, c'est bien que l'on accorde une importance réelle à la qualité de femme et d'homme, et s'il n'y a pas de différence entre eux, il n'y a aucun intérêt et aucun sens à cette démarche.

Je me demande si l'on ne devrait pas aller plus loin, accorder plus d'importance aux enjeux de l'intégration des femmes au sein du SDMIS. Est-ce qu'on ne devrait pas mener - j'imagine que c'est fait, mais on ne le voit pas apparaître là - un travail plus approfondi sur l'intérêt et les atouts d'une complémentarité femmes-hommes dans le cœur de métier de la profession de sapeur-pompier et dans les missions spécifiques des hommes et des femmes du SDMIS

au service de la population, et la spécificité que cela apporte aussi dans le service à la population ?

Dans le rapport, mis à part la prise en considération des différences morphologiques, je n'ai trouvé que deux mesures générales évoquant la nécessité de tenir compte des spécificités des femmes et des hommes : l'action 13 sur le référentiel de formation et l'action sur les activités physiques et sportives.

Ne devrions-nous pas aller plus loin, encore une fois, notamment par rapport à l'intérêt des atouts et de cette complémentarité dans le cœur du métier du SDMIS ?

Madame KHELIFI.- Merci, monsieur GIRARD. Effectivement, on peut toujours aller plus loin. Si vous avez des propositions, on peut les étudier, peut-être à la révision du prochain plan.

Ce rapport pointe bien l'enjeu de l'intégration des femmes et, dans sa première partie, fait référence à des actions qui pourraient l'améliorer, parce que l'accueil des femmes est important pour les amener à exercer ce métier de sapeur-pompier. Il y a bien des actions destinées à le renforcer mais si vous avez des propositions complémentaires à faire, j'y serai attentive et je vous invite à les formuler de façon plus précise.

Contrôleur général DELAIGUE.- Nous étions dans la configuration où la moyenne nationale était de 4 % de femmes chez les professionnels, nous sommes à 4,5 % au SDMIS, 20 % chez les volontaires et nous sommes à 22 % au SDMIS.

Malheureusement, nous sommes au tout début de la démarche. Nous ne pouvons même pas évaluer le travail complémentaire des femmes et des hommes puisque leur nombre n'est pas assez important pour que ce soit perceptible.

Ce plan 2022-2024 met en place de façon fondamentale et structurante le fait qu'une femme peut être sapeur-pompier. Nous en sommes encore là... je suis désolé de le dire. Je note toutefois avec grande satisfaction et optimisme que nous sommes tous d'accord pour avancer puisque tout le monde l'a voté à l'unanimité. Cette première étape est nécessaire.

C'est la raison pour laquelle nous avons bordé le plan, nous avons 44 actions et trois années pour les mettre en œuvre. Nous ferons un autre plan après avoir tiré les conclusions du premier pour aller davantage sur la qualité et la complémentarité, mais il est encore un peu tôt pour le faire.

Madame SARSELLI.- C'est très intéressant. Nous ne pouvons pas nous empêcher, en tant que femmes, de voir les choses de notre angle. C'est pourquoi je suis sensible à ce que disait Christophe GIRARD sur la complémentarité qui est le second pas à passer une fois que nous y avons accès.

Même si je suis administratrice, je suis aussi une femme maire qui a voté un rapport égalité femmes-hommes, j'ai été très sensible à la partie sur la formation qui est importante. Il y a un gros travail à faire en amont sur la façon dont on ne se censure pas pour devenir sapeur-pompier. Dans nos mairies, nous y travaillons énormément pour éliminer les préjugés. Une fois qu'on aura réussi cela, il faudra trouver la complémentarité et surtout ne pas évacuer le fait qu'il y a des

femmes et des hommes mais se dire : « Bon sang, femme sapeur-pompier, qu'est-ce que c'est bien ! ».

Madame KHELIFI.- La lutte contre les stéréotypes est importante parce que, pour qu'une femme devienne sapeur-pompier, encore faut-il qu'on véhicule l'image qu'elle peut l'être et qu'aujourd'hui il n'est pas interdit d'exercer une telle profession pour une femme.

Madame COLLIN.- Je suis d'accord avec vous, la complémentarité est importante mais il faut d'abord que les femmes soit intégrées.

J'entends, monsieur, cette notion de complémentarité mais en tant que femme élue, je pense que la première question porte sur la façon d'intégrer les femmes d'une façon forte, sans discrimination, au sein de ce corps de sapeurs-pompiers. Ensuite, on pourra réfléchir, dans les deux sens, à la notion de complémentarité.

Bien évidemment, nous en sommes d'abord à l'intégration. Vous avez vu les chiffres, même si ce ne sont que des chiffres, cela permet de poser une base pour ensuite passer à autre chose.

Madame KHELIFI.- En tout cas, je suis ravie que ce rapport puisse susciter des réactions positives.

Syndicat CFTC-SPA.- A notre tour de remercier tous les membres du conseil d'administration parce que ce sujet a suscité de la cohésion. Il convient de souligner la qualité des échanges dans les groupes de travail. Il nous paraissait important de remercier pour ce plan d'actions qui, effectivement, n'est pas terminé.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il s'exprimer ? (*Non*)

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/22 – 03/02 Compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration

Madame KHELIFI.- Le bureau du conseil d'administration s'est réuni le 4 mars dernier, il a adopté un certain nombre de délibérations dont il vous est rendu compte aujourd'hui. Monsieur le contrôleur général ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Je vais être très court.

Le premier est un rapport concernant les marchés publics, assez classique, suivi par la vice-présidente en charge de l'achat public, madame COLLIN.

Le deuxième est un rapport que nous a préconisé le payeur pour mettre en concordance l'achat du foncier de Vaulx-en-Velin avec les actes notariés à venir et avoir un rapport d'une précision extrême. C'est complètement conforme à la délibération du conseil d'administration du mois de février dernier.

Le troisième est l'autorisation de pouvoir accéder à la centrale d'achat centralisée du réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH), pour l'acquisition de matériels informatiques et logiciels, maintenance et prestations

associées, sous le contrôle de madame COLLIN, en charge de la commande publique.

Il n'y avait pas d'autre rapport pour ce bureau du conseil d'administration du 4 mars.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le contrôleur général.

Y a-t-il des questions ? *(Non)*

Nous passons au vote :

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/22 – 03/03 Elections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) – collège C (SPPNO) et collège E (PATS) : modalités d'application du vote électronique par internet

Madame KHELIFI.- Lors du conseil d'administration du 17 décembre 2021, nous avons été amenés à délibérer sur l'organisation de nouvelles élections des représentants du personnel à la CATSIS pour deux des cinq collèges dont les élections ont été annulées par jugements du tribunal administratif du 26 octobre 2021.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui a pour objet de préciser le calendrier prévisionnel des opérations électorales ainsi que les modalités d'organisation pratiques et le déroulement de l'ensemble des opérations de

vote, comme le prévoit le décret, et les modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances spécifiques des services d'incendie et de secours.

Monsieur le contrôleur général, avez-vous des précisions à apporter ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Je vous épargne les six pages du rapport, c'est l'application des neuf points prévus dans le décret qui doivent absolument être respectés.

Nous n'avons pas d'autre choix, sur le plan juridique, que de recourir au vote électronique par internet, puisque l'élection relative à ces deux collèges a été annulée par le tribunal administratif, et comme l'élection générale a été faite par vote électronique, le scrutin pour les 2 collèges concernés doit également être fait par cette voie.

Nous avons pris toutes les dispositions liées aux jugements du tribunal administratif, et nous retrouverons, le 28 juin 2022, l'ensemble de nos cinq collègues.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie, monsieur le contrôleur général.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? (*Non*)

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/22 – 03/04 Elections des représentants du personnel à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours (CATSIS) –

**collège C (SPPNO) et collège E (PATS) :
désignation des 2 maires et 2 présidents
d'EPCI appelés à siéger à la commission de
recensement des résultats**

Madame KHELIFI.- Nous vous proposons,
conformément au code général des collectivités territoriales,
de désigner pour siéger au sein de cette commission de
recensement des résultats :

- madame la maire de Feyzin : Mme Murielle
LAURENT ;
- monsieur le maire de Couzon-au-Mont d'Or :
M. Patrick VERON ;
- monsieur le président de la communauté de communes
du Pays Mornantais : M. Renaud PFEFFER ;
- monsieur le président de la communauté de communes
du Pays de l'Arbresle : M. Pierre-Jean
ZANNETTACCI.

Voilà pour les quatre personnes que nous
proposons. Avez-vous des précisions complémentaires ?

Contrôleur général DELAIGUE.- Dans le rapport,
nous n'avons pas mis les noms au cas où un changement
surviendrait.

Madame KHELIFI.- Tout à fait. En plus, il y a des
élections au mois de juin.

Y a-t-il des questions sur ce rapport ? *(Non)*

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

**R/22 – 03/05 Organisation d'un concours interne de
sergent de sapeurs-pompiers professionnels
au titre de l'année 2023**

Madame KHELIFI.- Le dernier concours d'accès au cadre d'emplois des sous-officiers de sapeurs-pompiers professionnels a été organisé en 2019 dans chaque zone de défense et de sécurité et, pour ce qui concerne notre zone, par le SDMIS, conjointement avec 9 autres SDIS.

Afin de faire face aux besoins de recrutement à venir, le ministère de l'intérieur a décidé l'organisation d'un nouveau concours dont la date des épreuves d'admissibilité a été fixée au 19 janvier 2023.

Je vous propose, à l'instar de ce qui a été fait en 2019, et grâce à l'expérience acquise en la matière, que le SDMIS organise ce concours en 2023 pour l'ensemble des SDIS de la zone de défense et de sécurité Sud-Est qui le souhaitent, étant entendu que des SDIS appartenant à une autre zone de défense et sécurité pourraient se joindre à eux. Cette mutualisation permettra notamment de rationaliser les frais d'organisation et de les répartir entre chaque SDIS au prorata de leurs effectifs.

Il est envisagé d'ouvrir ce concours interne pour le recrutement de 300 postes de sergent.

Je propose également de conventionner avec le CDG69 pour bénéficier de leurs moyens humains, techniques et logistiques. Ce partenariat permettra au SDMIS de s'appuyer sur l'expertise juridique d'un centre de gestion, établissement public organisateur de la plupart des concours

de la fonction publique, et de réaliser des économies d'échelle qui diminueront le coût de l'organisation de ce concours.

Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Nous passons au vote :

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/22 – 03/06 Budget principal du SDMIS – reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021

Madame KHELIFI.- Comme l'an dernier, et afin d'assurer l'équilibre du budget primitif, notamment de sa section de fonctionnement, je vous propose de procéder à la reprise anticipée du résultat de l'exercice 2021. Je vais laisser à Mme MASSARDIER-BELLEVRAS le soin de vous en donner les détails.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Merci, madame la présidente.

Le résultat de l'exercice 2021 vous est présenté de manière très simple dans un tableau annexé au rapport.

Pour la section de fonctionnement, les recettes se sont élevées à près de 161 M€ et les dépenses à près de 159 M€, soit un solde excédentaire de 2,1 M€.

L'excédent de l'année 2020 qui avait été reporté s'élevait à 5,1 M€, le cumul du résultat de l'exercice et des excédents antérieurs porte le résultat de clôture à 7,2 M€ en fonctionnement.

Concernant la section d'investissement, les recettes se sont élevées à 32,8 M€, les dépenses à 31,3 M€, soit un solde excédentaire de 1,5 M€. Il restait un excédent de l'exercice 2021 de 6 M€, soit un résultat de clôture de 7,5 M€. Le résultat global pour l'exercice 2021 s'élève donc à 14,7 M€.

Ce résultat est à affecter au budget 2022. Pour l'investissement, il est obligatoire de le laisser en section d'investissement et, concernant l'excédent de fonctionnement, il vous est proposé de le conserver au sein de la section de fonctionnement pour permettre l'équilibre du budget primitif 2022.

Madame KHELIFI.- Je vous remercie. Y a-t-il des questions ? (*Non*)

Je vais mettre ce rapport aux voix.

Qui est contre ? Personne.

Qui s'abstient ? Personne.

C'est l'unanimité. Je vous remercie.

R/22 – 03/07 Budget principal du SDMIS - budget primitif pour l'exercice 2022

Madame KHELIFI.- Avant d'entrer dans la présentation détaillée, je souhaite vous indiquer que le projet de budget pour l'exercice 2022 s'élève à près de 203 M€, en augmentation de 7,7 M€ répartis de la manière suivante :

- 165,6 M€ pour le fonctionnement, en augmentation de 5 M€ ;

- 37,4 M€ pour l'investissement, en augmentation de 2,7 M€.

S'agissant de l'augmentation de 5 M€ pour la section de fonctionnement, elle est composée :

- d'une part, de 3,5 M€ de recettes liées aux différents dispositifs Covid sur l'exercice 2021 dans le cadre de la reprise des résultats de 2021 et 2022 ;
- d'autre part, 1,5 M€ des contributions des collectivités territoriales au budget du SDMIS.

S'agissant de l'augmentation de 2,7 M€ de la section d'investissement :

- d'une part, 2,2 M€ liés à de nouvelles écritures d'ordre relatives aux avances versées qui s'équilibrent en dépenses et en recettes ;
- d'autre part, 0,50 M€ pour le remboursement du capital du nouvel emprunt contracté en fin d'année 2021.

S'agissant des grandes lignes du budget pour l'exercice 2022, retenez que, pour la section d'investissement, les principales dépenses portent sur les opérations d'équipement hors bail emphytéotique, d'un montant de 23 M€, conformément à la PPI votée en mars 2021.

Nous vous proposons, dans le cadre de ce budget primitif, de consacrer :

- 9,5 M€ à la gestion patrimoniale et aux opérations immobilières nouvelles ;
- 5 M€ aux systèmes d'information ;

- 4,1 M€ aux véhicules ;
- 4,4 M€ à l'acquisition de matériels, EPI et effets d'habillement.

Les autres dépenses d'investissement sont :

- d'une part, des dépenses obligatoires comme le remboursement du capital, de la dette et les écritures d'ordre ;
- d'autre part, des dépenses contractuelles s'agissant de la part d'investissement dans du bail emphytéotique, le tout pour un montant global de 14,4 M€.

Ces dépenses seront principalement couvertes par la dotation aux amortissements pour un montant de 14,2 M€, la reprise anticipée de l'excédent d'investissement pour 7,5 M€, le FCTVA pour 3,3 M€ et les écritures d'ordre pour 2,4 M€. Un emprunt prévisionnel permet d'équilibrer la section d'investissement.

Pour la section de fonctionnement, les dépenses sont en grande partie consacrées aux dépenses de personnel pour 112,9 M€, soit 70 % des dépenses de fonctionnement. Le SDMIS maintiendra les autres dépenses de fonctionnement sans les augmenter, au même montant global que celui qui a été voté lors du budget primitif de l'année dernière, soit environ 33 M€.

Cette maîtrise des autres charges de fonctionnement induit nécessairement une plus grande efficacité de la dépense afin de compenser la hausse mécanique des coûts du fait de l'inflation notamment, dans un contexte économique connaissant de fortes tensions sur

les approvisionnements, ainsi qu'une augmentation des prix de l'énergie et des matières premières.

Pour finir, concernant les dépenses de fonctionnement, la dotation aux amortissements estimée à 14,2 M€ est certes importante, elle permet de financer près de 40 % de nos investissements. Ces dépenses seront très largement couvertes par les contributions des collectivités territoriales qui ont été fixées par notre assemblée à 149,9 M€ pour l'année 2022 et par la reprise anticipée des excédents dégagés les années antérieures pour 7,2 M€.

Les autres recettes, d'un montant total de 8,5 M€, vous seront détaillées par Mme MASSARDIER à qui je cède la parole.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Merci, madame la présidente.

Je vais essayer de ne pas vous abreuver de chiffres mais aller sur des exemples concrets.

Concernant l'investissement, pour les 9,5 M€ destinés à la gestion patrimoniale et les opérations immobilières nouvelles, nous prévoyons 4,1 M€ pour l'acquisition foncière du tènement de Vaulx-en-Velin, 3,8 M€ pour les opérations votées, principalement Tarare, Villié-Morgon, Saint-Vincent-de-Reins et Quincieux, et 1,1 M€ pour les chantiers programmés et les gros travaux de maintenance.

Les 5 M€ pour les systèmes d'information concernent : l'acquisition de logiciels (3 M€), du matériel informatique (1 M€) et des équipements radio et réseaux (0,8 M€).

Les 4,1 M€ d'acquisition de véhicules concernent notamment une quinzaine de VSAV, des moyens nautiques et le remplacement progressif de camions destinés à la lutte contre les feux de forêts.

Pour les EPI et l'habillement, 4,4 M€.

On retrouve comme chaque année environ 6 M€ pour le volet investissement du BEA, le remboursement du capital de la dette qui s'élève à 3,5 M€ pour un encours de dette de 72 M€ au 31 décembre 2021, des opérations d'ordre qui s'équilibrent en dépenses et en recettes entre les différentes sections.

Concernant les recettes d'investissement, elles sont couvertes à 62 % par la dotation aux amortissements à hauteur de 14,2 M€, en grande partie également par la reprise anticipée du résultat que vous venez d'autoriser et l'excédent dégagé de la section de fonctionnement, les deux cumulés s'élevant à 12,4 M€.

On retrouve de moindres recettes avec le fonds de compensation de la TVA estimé à 3,3 M€. A noter que le FCTVA est en repli de 16 % par rapport à l'an dernier du fait de moindres dépenses d'investissement réalisées en 2020 dans un contexte de crise sanitaire, et quelques menues recettes concernant les participations des communes et autres entités aux opérations immobilières et d'équipement.

La section d'investissement sera équilibrée grâce à un emprunt qui est aujourd'hui estimé à 4,7 M€ avant reprise des reports de l'exercice antérieur.

Je passe aux dépenses prévisionnelles de fonctionnement qui s'élèveront à 165,6 M€, 70 % concernant les charges de personnel.

Concernant les charges à caractère général, les principales dépenses concernent le BEA (5 M€), les prestations d'assistance et de maintenance informatique (4,4 M€), le nettoyage des locaux, le carburant et l'électricité (4 M€, 14 % des charges), l'entretien des véhicules (3,8 M€, 13 % des charges).

Ainsi, 60 % des dépenses à caractère général sont composées par le BEA, l'entretien des véhicules et des locaux, les prestations informatiques, le carburant et l'électricité.

Les charges de personnel s'élèvent à 112,9 M€ dont 97,9 M€ pour la masse salariale, 12,2 M€ pour le volontariat et 2,8 M€ pour les frais divers de personnel, ce qui inclut déjà 2 M€ pour les seuls chèques-déjeuner.

Les dépenses de fonctionnement comprennent également 2,8 M€ de dépenses diverses (cotisation au CASC, à l'EPARI, à l'INPT) et 2,5 M€ de charges financières, des intérêts d'emprunts notamment.

Nous avons un excédent de la section de fonctionnement de 4,9 M€ qui sera viré à l'investissement pour assurer l'équilibre de la section de fonctionnement.

Nos recettes de fonctionnement sont composées à 95 % des contributions des collectivités territoriales. A cela s'ajoutent des recettes en matière de ressources humaines, principalement des remboursements que nous percevons pour les personnels en détachement ou mis à disposition.

Nous percevons également des recettes dues aux interventions et prestations payantes du SDMIS, à hauteur de 1,5 M€, pour les interventions ne se rattachant pas directement à nos missions.

Dans nos recettes diverses se trouve également le remboursement forfaitaire par la métropole de Lyon et le département du Rhône pour la maintenance mutualisée des véhicules.

Voici les grandes lignes de ce budget primitif 2022.

Madame KHELIFI.- Merci, madame MASSARDIER.

Y a-t-il des questions ?

Monsieur VERCHERE.- Il y a eu des annonces récentes sur la revalorisation du point d'indice. Alors que nous sommes tous en train de faire le budget dans nos collectivités, le gouvernement annonce cette augmentation après le vote de la loi de finances ! Est-ce qu'on a pris en compte dans le budget du SDMIS l'impact de cette annonce très fortuite à quelques semaines des élections ?

Madame KHELIFI.- L'évolution du point a été annoncée par madame Amélie de MONTCHALIN voici quelques jours, cela n'a pas été pris en compte dans le budget puisque nous n'avions pas connaissance de cette évolution.

Monsieur VERCHERE.- Je suis un peu taquin. Ce n'est pas vis-à-vis de vous.

Madame KHELIFI.- De toute façon, il faudra appliquer les évolutions, nous en tiendrons compte. J'imagine que ce sera intégré dans les évolutions réglementaires,

comme nous avons pu le faire lorsque nous avons dû appliquer les évolutions réglementaires pour les agents de catégorie C qui ont été mises en place en 2021 et qui sont intervenues en cours d'année. Nous ferons la même chose, nous appliquerons, malgré le fait que les budgets soient effectivement déjà entérinés.

Madame MASSARDIER-BELLEVRAS.- Nous attendons de savoir à quelle hauteur sera valorisé le point, nous ferons des simulations et nous intégrerons ces surcoûts lors des prochains actes budgétaires, budget supplémentaire ou décision modificative n° 2 si nécessaire.

Monsieur GUILLOTEAU.- Aujourd'hui, on ne connaît pas le montant de l'augmentation du point, j'ai même entendu parler de plusieurs points. Sur une collectivité comme la nôtre, c'est important. Cela aura une incidence très importante, notamment pour les petites communes pour lesquelles il faudra faire des choix. Plus la collectivité est importante, plus la masse salariale est importante.

Madame KHELIFI.- Effectivement, j'ai eu aussi quelques échos puisque j'étais au CSFPT mercredi matin, il pourrait être annoncé une évolution du point d'indice en plusieurs temps. J'ai même entendu éventuellement une différence entre l'inflation et le GVT qui pourrait aller au-delà de 1,8 % selon l'estimation de la ministre, et le différentiel avec l'inflation pourrait correspondre à l'évolution de ce point d'indice.

Nous n'avons pas d'informations à ce jour, nous savons seulement que le point d'indice évoluera prochainement.

Contrôleur général DELAIGUE.- Quand on aime, on ne compte pas... : 23 ans de directeur et 42 ans d'officier de sapeur-pompier !

À 14 heures 30 se tiendra le conseil d'administration, et ensuite, à 16 heures 30, il y aura quelque chose.

Madame KHELIFI.- Merci pour ces précisions. Nous aurons l'occasion de vous communiquer prochainement les confirmations d'horaire et de lieux de ces prochaines séquences.

Bonne fin de journée.

(La séance est levée à 16 heures 09.)

Zémorda KHELIFI
Présidente

